



Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2019-2020

Radio Télévision Multimédia - Son

2e cycle - Master de type long

Projet pédagogique (profil d'enseignement)

Le Master RTM SON est la prolongation naturelle du cycle de bachelier, où l'accent est mis sur l'autonomisation de l'étudiant(e).

L'axe principal s'articule autour des travaux de fin d'études, du mémoire et des stages. En complément, des cours/ateliers permettent de développer les capacités d'analyse et l'approche conceptuelle du son. Enfin, les questions du droit (droit d'auteur, droit social, droit des institutions culturelles) viennent compléter la formation générale.

Les travaux artistiques de fin d'études (TAFE) s'effectuent dans trois domaines distincts :

- prise de son à finalité audiovisuelle sur les productions de TFE de l'INSAS ou environnement sonore de productions théâtrales de l'INSAS
- post-production sur des productions de l'INSAS
- réalisation radiophonique et/ou prise de son musicale

Le travail écrit de fin d'études (TEFE) est un travail écrit de recherche dans le domaine sonore qui peut aborder toute question relative au son et à ses métiers. Il est l'aboutissement de la réflexion de l'étudiant dans un domaine particulier et l'expression de sa capacité à communiquer et synthétiser une idée ou un concept.

Les stages constituent une véritable immersion dans le monde professionnel. C'est aussi l'occasion pour les étudiants d'être confrontés aux secteurs qui ne seraient pas leur secteur de prédilection. Ils sont l'objet d'un rapport de la part de l'étudiant et du maître de stage. Ils doivent subséquemment être effectués dans plusieurs secteurs :

- le domaine du cinéma (en tournage ou en post-production)
- la radio/télévision (dans le sens "broadcast" – nécessité de diffusion en direct)
- le domaine du son non lié à une image (musique, théâtre, spectacle vivant)

Référentiel de compétences

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du son ;
8. Maîtriser les potentialités narratives du son ;
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression dynamiques singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise et du traitement du son.

Articulation avec Cadre Francophone de Certification	
Le grade de master est décerné aux étudiants qui:	Domaine Arts du Spectacle (ESA) Intitulé "Radio-Télévision-Multimédia Son"
A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression dynamiques singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise et du traitement du son.</p>
B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études	<p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du son ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression dynamiques singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise et du traitement du son.</p>
C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du son ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives du son ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression dynamiques singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise et du traitement du son.</p>
D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents	<p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du son ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives du son ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression dynamiques singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise et du traitement du son.</p>
E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;</p> <p>10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités d'expression dynamiques singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la prise et du traitement du son.</p>

Organigramme

M1	N° UE	Crédits	Dénomination	N° UE	Crédits	Dénomination	N° UE	Crédits	Dénomination
	UE.SON.M1.1	30	Pratique artistique de la prise et du traitement du son	UE.SON.M1.5	2	Créations sonores	UE.SON.M1.10	2	Conception et analyse de mixage 5.1
	UE.SON.M1.15	2	Création sonore en spectacle vivant	UE.SON.M1.20	2	Conception du son cinéma	UE.SON.M1.25	2	Projection et cinéma numérique
	UE.SON.M1.30	1	Etude de cas	UE.SON.M1.35	9	Stages	UE.SON.M1.40	1	Droit d'auteur
	UE.SON.M1.45	1	Droit et communication des institutions culturelles	UE.SON.M1.50	1	Droit social	UE.SON.M1.55	7	Travail écrit de fin d'études (TEFE)

Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

Numéro d'identification de l'UE	UE.SON.M1.1				
Titre de l'UE	Pratique artistique de la prise et du traitement du son				
Descriptif de l'UE	Participation aux divers travaux de fin d'études, dans les domaines de la prise de son de plateau (modulation, perche), du montage son, du mixage ainsi que dans le domaine du théâtre, de la réalisation radiophonique et de la prise de son musicale.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	30				
Pondération de l'UE	55,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	460				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,3,4,5,6,7,8,10				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Réalisation et production de la radio/télévision/multimédia (Son)	Prise de son sur production audiovisuelle INSAS, travail son sur production théâtrale INSAS	7	Obligatoire	JAE+titulaire
Artistique	Réalisation et production de la radio/télévision/multimédia (Son)	Post-production son sur production INSAS	3	Obligatoire	JAE+titulaire
Artistique	Réalisation et production de la radio/télévision/multimédia (Son)	Réalisation radio, prise de son musicale	3	Obligatoire	JAE+titulaire
<small>Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.</small>					

Numéro d'identification de l'UE	UE.SON.M1.5				
Titre de l'UE	Créations sonores				
Descriptif de l'UE	Atelier de réflexion sur la part de créativité du preneur de son dans les différents contextes.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	5,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	2,4,7,8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise et traitement du son (Créations sonores)	Créations sonores	1	Obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.SON.M1.10				
Titre de l'UE	Conception et analyse de mixage 5.1				
Descriptif de l'UE	Approche du son cinéma spatialisé par l'analyse de films en 5.1.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	4,7,8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)	Conception et analyse de mixage 5.1	1	Obligatoire	TP
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.SON.M1.15				
Titre de l'UE	Création sonore en spectacle vivant				
Descriptif de l'UE	Approche de la conception des environnements sonores au théâtre et dans les contextes similaires.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	2,4,5,7,8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)	Création sonore en spectacle vivant	1	Obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.SON.M1.20				
Titre de l'UE	Conception du son cinéma				
Descriptif de l'UE	Approfondissement de l'approche de la conception de la bande son en film.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	3,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	2,4,5,7,8				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)	Conception du son cinéma	1	Obligatoire	TE/EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.SON.M1.25				
Titre de l'UE	Projection et cinéma numérique				
Descriptif de l'UE	Approche des techniques de projection du cinéma actuel.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	2				
Pondération de l'UE	2,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	7				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Projection cinématographique ()	Projection et cinéma numérique	1	Obligatoire	EC/TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.SON.M1.30				
Titre de l'UE	Etude de cas				
Descriptif de l'UE	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	2,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	3,4				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Etude de cas	1	Obligatoire	EC/TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.SON.M1.35				
Titre de l'UE	Stages				
Descriptif de l'UE	Stages en milieu professionnel dans trois domaines distincts : (1) prise de son dans le domaine audiovisuel (cinéma, télévision, documentaire), (2) travail dans un secteur de la radiodiffusion ou la télévision - lié à l'exercice du direct, (3) prise de son dans le domaine autonome (théâtral, musical, récit sonore) (Voir annexe 8 du RDE).				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	9				
Pondération de l'UE	8,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	180				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	9				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Stages ()	Stage radio-télévision	1	Obligatoire	TE
Technique	Stages ()	Stage cinéma	1	Obligatoire	TE
Technique	Stages ()	Stage son autonome	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE		UE.SON.M1.40			
Titre de l'UE		Droit d'auteur			
Descriptif de l'UE		Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		Obligatoire			
Crédits de l'UE		1			
Pondération de l'UE		2,00%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		15			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)		1,5			
Niveau de certification de l'UE		7			
Prérequis de l'UE		0			
Corequis de l'UE		0			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		M1			
Quadrimestres de programmation de l'UE		1			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des Etudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit d'auteur	1	Obligatoire	EE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE		UE.SON.M1.45			
Titre de l'UE		Droit et communication des institutions culturelles			
Descriptif de l'UE		Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		Obligatoire			
Crédits de l'UE		1			
Pondération de l'UE		2,00%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		15			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)		1,5			
Niveau de certification de l'UE		7			
Prérequis de l'UE		0			
Corequis de l'UE		0			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		M1			
Quadrimestres de programmation de l'UE		1			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des Etudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit et communication des institutions culturelles	1	Obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.SON.M1.50				
Titre de l'UE	Droit social				
Descriptif de l'UE	Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	1				
Pondération de l'UE	2,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	15				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,5				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	Obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.SON.M1.55				
Titre de l'UE	Travail écrit de fin d'études (TEFE)				
Descriptif de l'UE	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	7				
Pondération de l'UE	13,00%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	0				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3				
Niveau de certification de l'UE	7				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	M1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des Etudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	Intitulé générique / spécialité	Intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
0	Mémoire ()	Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	Obligatoire	Jury
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					